



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 avril 2026

Délibération n°2026032

Date de convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 29
Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

09/04/2026



L'an deux mille vingt six et le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire.

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOMMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoît VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

FINANCES / BUDGET / AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Conformément à l'instruction de la comptabilité « M57 » applicable au BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE COURTHEZON, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

Les résultats indiqués dans le compte financier unique (CFU) se décomposent comme suivant :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées	7 362 707.42€
Dépenses réalisées	6 756 611.86€
Excédent de fonctionnement	606 095.56€
Résultat reporté de l'exercice 2024 (excédent)	1 055 170.26€
Résultat de clôture définitif 2025 (excédent)	1 661 265.82€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées	1 310 057.63€
Dépenses réalisées	3 365 423.16€
Résultats de l'exercice 2024 (excédent)	1 487 148.94€
Résultats de clôture définitifs 2025 (déficit)	568 216.59€

Délibération 2026032

Page 1 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20260407-DCM2026032-

Reste à réaliser (dépenses)	282 852.04€
Reste à réaliser (recettes)	671 787.41€
Besoin de financement (y compris les restes à réaliser)	- 179 281.22€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment son article L.2311-5, relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;
Vu l'instruction comptable M 57 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que la section d'investissement (hors Restes A Réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 568 216.59 €. A ce déficit doit être ajouté le solde net positif des Restes à réaliser qui s'élève à 388 935.37 €. On constate donc un besoin de financement de 179 281.22€.

Considérant que l'exécution du Budget 2025, a donné lieu à la réalisation d'un excédent cumulé de 1 481 984 .60 €

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique ;

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des Finances, et après en avoir délibéré :

- **CONSTATE** les Restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés comme suit :

Recettes : 671 787.41€

Dépenses : 282 852.04€

- **CONSTATE** un besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à **179 281.22€**.

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- **AFFECTATION** au compte 1068 en recettes d'investissement, pour un montant de **179 281.22€**, correspondant à la couverture du besoin de financement.
- **REPORT** au R002, du solde disponible de l'excédent de fonctionnement, soit **1 481 984.60 €**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charges des finances à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance
 Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
 Ont signé les membres présents,
 Pour copie conforme.



Le Président de séance
 Nicolas PAGET